

Innover dans nos itinéraires techniques

Les coûts et les contraintes induits par la réglementation environnementale couplés à la volatilité des cours fragilisent fortement la rentabilité des exploitations. Le défi à relever n'est pas facile. Sur les prix, le combat est d'ordre politique et nous le conduisons avec le syndicalisme. Sur la réglementation environnementale, la Chambre d'agriculture travaille sur des solutions à mettre en place. Depuis 2007, sur la ferme de Miermaigne, et 2009, sur la ferme du lycée de La Saussaye, nous testons des itinéraires techniques « intégrés » avec désherbage mécanique. Le principe est d'allonger la rotation pour diminuer la pression des adventives, d'utiliser des variétés moins sensibles aux maladies et de privilégier le désherbage mécanique, n'utilisant les herbicides qu'en dernier recours. Nous manquons encore de recul pour affirmer que ces itinéraires techniques sont la solution de demain. Pour le moment, il s'agit d'acquiescer le maximum de références dans des conditions de climatologie et de sols différents. Néanmoins ça marche ! Aussi j'encourage chacun d'entre vous à participer aux visites des essais annoncées dans cette page. Les éléments rappelés dans mon introduction ci-dessus nécessitent en effet que nous innovions dans nos techniques culturales.

Philippe LIROCHON



Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Technique

Le désherbage mécanique : une réponse à la réduction des herbicides

Le plan Écophyto, décidé par le Ministère de l'Agriculture dans la foulée du Grenelle de l'environnement, vise à réduire l'usage des pesticides à l'horizon 2018 et imposera une évolution des pratiques agricoles. Pour se préparer efficacement à ces changements, la Chambre d'agriculture conduit une expérimentation sur la ferme de Miermaigne et sur celle du lycée agricole de la Saussaye, à Sours. Objectif : vérifier la faisabilité de l'agriculture intégrée et tester jusqu'où aller en matière de désherbage mécanique afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

Calquées sur les systèmes de culture intégrée, les conduites culturales testées se situent entre les pratiques actuelles raisonnées et l'agriculture biologique. Les protocoles des systèmes intégrés testés devraient permettre de garder une marge directe (prise en compte des charges de mécanisation et de MO) identique à celle obtenue en système raisonné en utilisant moins de produits phytosanitaires et moins d'azote.

Deux sites représentatifs des conditions pédoclimatiques du département

A Miermaigne (exploitation d'élevage avec gestion de fumier de bovins et de lisier de porcs) et au Lycée agricole de la Saussaye (sans élevage), nous comparons trois systèmes afin de vérifier leur faisabilité technique et économique. Nous étudions particulièrement les effets à long terme des pratiques mises en œuvre sur l'évolution du stock semencier des mauvaises herbes.

Trois systèmes de production en compétition

- **Système 1** : Raisonné. Basé sur les conseils de la Chambre d'agriculture, ce système est comparé aux systèmes 2 et 3 qui ont pour objectif de maintenir la marge brute en utilisant moins d'intrants (produits phytosanitaires et azote).
- **Système 2** : Intégré (semis en céréales retardé de 10 jours) avec désherbinage du maïs et herbicide localisé sur le rang au moment du semis du colza.
- **Système 3** : Intégré (semis en céréales retardé de 10 jours) avec désherbage mécanique sur le maximum de cultures (recours aux désherbants chimiques si pas d'autres solutions).

Récolte 2009	Marge directe	Temps de travaux	IFT herbicide *	IFT hors herbicide **
Syst 1 raisonné	414	4 h 18	1,2	1,8
Syst 2 intégré	436	4 h 18	0,7	1,2
Syst 3 mécanique	436	4 h 44	0,3	1,1

* 1,8 : indice de référence sur le canton d'Authon-du-Perche
 ** 3,5 : indice de référence sur le canton d'Authon-du-Perche
 1 IFT = 1 traitement à pleine dose ou 2 à demi dose.

Un colza propre en divisant par trois la dose d'herbicide



Kit de pulvérisation de l'herbicide localisé sur le rang au semis, un tiers de la surface est traité.

Une première récolte à Miermaigne.

En 2009, deux cultures, le colza et l'escourgeon, ont été conduites en système 3 sans désherbage chimique de rattrapage. La présence des cinq cultures de l'exploitation permet une approche globale des marges, des temps de travaux et des IFT. Les calculs sont réalisés en prenant pour hypothèse que chacune des cinq cultures occupe une surface identique sur l'exploitation. Chaque critère est calculé par hectare. Compte tenu



Binage des inter-rangs du colza, deux tiers de la surface sont désherbés sans herbicide.

des prix de vente 2009, le système le plus performant est celui dont les intrants ont été réduits à l'optimum. Les marges dégagées par le système 1 sont plus faibles à cause des charges plus importantes. Il reste à confirmer ces résultats en 2010 et à pérenniser les systèmes 2 et 3.

Contacts : Bernard Ailliot, Thierry Savoie, Thomas Gaujard
 02 37 24 45 61

■ L'agriculture intégrée a été expérimentée par la Chambre avec des agriculteurs de la Ferté-Vidame en 1990. Les règles sont acquises : allongement de la rotation, utilisation de variétés rustiques, retard des dates de semis permettant de limiter les traitements fongicides et de supprimer les insecticides d'automne.

En bref

Invitation aux visites d'essais de Miermaigne et de la Saussaye

Deux rendez vous sur le terrain sont proposés pour visiter les sites expérimentaux du lycée agricole de la Saussaye et de la ferme de la Chambre d'agriculture :

- vendredi 4 juin 2010 à 14h au lycée agricole de la Saussaye.
- vendredi 18 juin 2010 à 14h à la ferme de la Chambre d'agriculture à Miermaigne.

Nous vous attendons nombreux.

Référencement photovoltaïque

A l'issue des travaux d'un groupe d'agriculteurs initié par la Chambre d'agriculture, les sociétés RAES Construct, SOLEWA et Ellipse Energie ont été référencées et feront l'objet d'un conventionnement d'un an. La présélection et l'audition des entreprises ayant répondu à la consultation du groupement d'achat « installations photovoltaïques » ont eu lieu les 6 et 20 mai.

Contact : Equipe énergie
 02 37 24 45 31

Mieux gérer son stress.

Dans de nombreuses situations de la vie professionnelle, personnelle et même familiale, le stress nous empêche d'agir. Que faire pour résoudre ces difficultés ? La Chambre d'agriculture et l'Afdar du Perche proposent deux journées de formation alternant apports théoriques et exercices. Les différentes thématiques abordées vous apporteront les éléments qui vous permettront de développer une véritable confiance en vous-même et atteindre ainsi la capacité de mieux gérer les situations stressantes. Cette formation est ouverte à tous. La session se déroulera les 7 et 8 juin à la Maison de l'agriculture de Miermaigne.

Contact : B. de Lacheisserie
 02 37 24 45 42

Nouvelle campagne d'apprentissage

A compter du 1^{er} juin, vous pouvez souscrire à la prestation « Contrat d'apprentissage facile » qui comprend l'établissement du contrat et toutes les formalités nécessaires à son enregistrement.

Coût : 41,50 € HT
Contact : Nathalie Boulay
 02 37 24 45 37

Elevage

Bien gérer le contrôle à l'introduction

Bovins : l'achat d'un animal doit être réfléchi et raisonné !

Que l'animal soit destiné à la reproduction ou à l'engraissement, l'éleveur souhaite toujours que les performances de l'élevage ne soient en aucun cas diminuées. Il est donc primordial d'avoir certaines garanties sanitaires des animaux introduits afin d'éviter au maximum d'éventuels problèmes par la suite.

Lors d'un achat, nous vous conseillons donc de suivre la démarche suivante :

1. Vérifier le passeport de l'animal : la Carte Verte mentionne un certain nombre de garanties sanitaires (mentions Brucellose, Leucose, Tuberculose, IBR, Varron).
2. Signer avec le vendeur un Billet de Garantie Conven-

tionnelle (disponible au GDS) qui oblige le vendeur à reprendre les animaux ayant des résultats positifs pour les maladies qui auront été mentionnées sur le billet.

3. Privilégier un transport direct (pas de mélange d'animaux d'autres cheptels que celui d'origine) et exiger des moyens de transport propres et désinfectés.

4. Isoler le bovin acheté (quarantaine).

5. Effectuer les prises de sang de contrôles dans les 10 jours après l'introduction des animaux sur votre exploitation.

6. Si retour de résultats négatifs : intégrer le bovin dans le troupeau.

7. Si résultat positif (ou douteux) : informer le vendeur pour

qu'il reprenne l'animal. Vous pouvez également demander à l'éleveur vendeur d'effectuer la prise de sang avant la vente. Assurez-vous dans ce cas que l'animal est bien maintenu en quarantaine jusqu'au moment du retour des résultats et de son transfert dans votre élevage.

Dans le 28, les analyses effectuées dans le cadre des introductions sont totalement prises en charge par le GDS. A partir des prélèvements effectués pour l'IBR*, des analyses sont réalisées pour rechercher la BVD* et la Paratuberculose. Vous pouvez également demander des analyses complémentaires comme la Neosporose, la Fièvre Q... mais celles-ci seront à votre charge.

Il arrive parfois que des éleveurs aient recouru à la « Demande de dérogation au contrôle à l'introduction pour l'IBR ». En agissant ainsi, ces éleveurs prennent le risque d'introduire des pathologies qui peuvent avoir un impact économique et sanitaire considérable. C'est pourquoi, depuis le 27 Avril 2010, le Conseil d'Administration du GDS 28 a décidé que ces demandes de dérogation seraient soumises à conditions pour les animaux destinés à la reproduction afin de limiter la propagation des maladies recherchées dans le « kit introduction ».

Contact : Claire Auguste
 02 37 24 45 70

*IBR : rhinotrachéite infectieuse bovine
 * BVD : diarrhée virale bovine ou maladie des muqueuses